



PPC JEUMONT

*Tournoi National B
Samedi 16 et Dimanche 17 décembre 2023*

Règlement

ARTICLE 1- LIEU ET ORGANISATION

Le club du PPC JEUMONT est heureux de vous accueillir pour son 3^{ème} tournoi National B homologué sous le numéro xxx / xxx -B, ouvert aux joueurs et joueuses licencié(e)s FFTT.

Le tournoi se déroulera les samedi 16 et dimanche 17 décembre 2023 à la salle Estiennes d'Orves rue du Mal de Lattre de Tassigny 59460 Jeumont. La salle sera ouverte à partir de 8h00.

Le tournoi aura une gestion informatisée sous spid déconnecté et seront la responsabilité de Monsieur Demarthe François (JA3), juge arbitre de la compétition, assisté par Madame Boisdenghien Sabrina

Une buvette sera mise en place jusqu'à la fin de la compétition afin que les joueuses et joueurs puissent se restaurer (sandwichs,café,boissons fraîches, etc...).

Pour toutes questions concernant le tournoi vous pouvez contacter, les correspondants du club :
Monsieur Tredez Adrien et Madame Boisdenghien Sabrina
Mail : tournoippcjeumont2023@gmail.com

Le pointage se fera 30 minutes avant chaque tableau.

Le forfait du joueur sera prononcé 15 minutes après le 1er appel en poule et 5 minutes après le 1er appel dans le tableau à élimination directe.

« En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. »

Le tirage au sort sera effectué le vendredi 15 décembre à la salle Estiennes d'Orves de jeumont à 19h.

ARTICLE 2- LICENCIATION

Ce tournoi est ouvert à toutes les licenciées et tous les licenciés. Le joueur doit présenter au juge arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention «certificat médical présenté» figure sur le document présenté; le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention «ni entraînement, ni compétition» figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité. S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Le nombre de points retenus pour les inscriptions est celui inscrit sur la licence de la 1ère phase 2023-2024.

ARTICLE 3- BALLES

Les balles fournies par l'organisation seront des balles 3 étoiles, en plastique, de couleur blanche, homologuées ffft de marques DHS D40+ . Pour l'échauffement, les balles ne sont pas fournies. Attention pas de tenue de sport blanche (short ou maillot).

ARTICLE 4- DÉROULEMENT DU TOURNOI

Un joueur pourra participer au maximum à deux tableaux de série (dans la limite des places disponibles) + handicap ou coupe davis ou hardbat. Si éliminé en poule dans série, possibilité de s'inscrire dans une autre série en accord avec le JA et sous réserve des places disponibles.

Tous les tableaux sont mixtes sauf le tableau «féminines».

La participation des féminines est admise dans tous les tableaux.

Les féminines ont la possibilité de s'inscrire dans 2 tableaux de série de classement en plus du tableau féminin.

Un joueur absent lors de son 1er tableau automatiquement désinscrit de ses autres tableaux s'il n prévient pas les organisateurs de son retard.

La compétition se déroulera sur 16 tables homologuées FFFT, de marques Joola Olymp.

Les tableaux sont limités à 48 joueurs. Les tableaux se dérouleront au 1er tour par poules de trois joueurs.

Les deux premiers joueurs sont qualifiés pour le tableau final. Les parties se déroulent ensuite sur un tableau à élimination directe.

Toutes les parties (poules, tableau à élimination) se jouent au meilleur des cinq manches.

Pas d'interruption à l'heure du repas. Le pointage sera effectué jusqu'à 30 minutes avant le début de chaque tableau.

La mise en poule se fera 10 minutes avant le début du tableau.

Une tenue correcte et sportive sera de rigueur. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte du gymnase et d'utiliser de la colle à l'intérieur de celle-ci.

Le PPC Jeumont se réserve le droit de supprimer ou modifier un tableau ou les dotations, si le nombre d'engagés est jugé insuffisant.

Les tableaux avec les dotations sont les suivants :

Série du samedi 16 décembre 2023

Tableaux	Début du tableau	Limitation	Tarifs	Dotations	1er	Finaliste	Demi finaliste	Demi finaliste
A : 500 à 699	9h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
B : 700 à 1599	10h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
C : 900 à 1799	11h00	48 joueurs	8,00€	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
D : Handicap 31	12h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
E : 500 à 1299	13h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
F: Hardbat	14h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
G : 500 à 899	15h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €

Série du dimanche 17 décembre 2023

Tableaux	Début du tableau	Limitation	Tarifs	Dotations	1er	Finaliste	Demi finaliste	Demi finaliste
H : 500 à 1199	9h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
I : 500 à Non N°	10h00	48 joueurs	8,00€	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
J : 500 à 1399	11h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00€
K : Coupe Davis <3200	12h00	48 joueurs	2x5,00€	320,00 €	160,00 €	80,00 €	40,00 €	40,00 €
L : 800 à 1699	13h00	48 joueurs	8,00 €	200,00 €	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €
M : Open	14h00	48 joueurs	10,00 €	600,00 €	280,00 €	160,00 €	80,00 €	80,00 €
N : Dames	15h00	48 joueurs	5,00 €	100% des inscriptions	45,00%	25,00%	15,00%	15,00%

ARTICLE 5- INSCRIPTIONS

Les inscriptions devront parvenir impérativement avant le jeudi 22 juin 2023 à minuit.

Elles se font UNIQUEMENT :

- par e-mail : tournoippcjeumont2023@gmail.com
- formulaire google docs

Les droits d'engagements sont fixés à 8€ par tableau, 5€ pour le tableau féminin, 10€ pour l'open, 2x5 pour la coupe davis

Possibilité également de s'inscrire sur place le jour même, sous réserve de places disponibles et à disposition du juge arbitre .

ARTICLE 6- RESPONSABILITÉ

Le club du PPC JEUMONT décline toute responsabilité en cas de perte, vol et accident dans la salle.

ARTICLE 7 – RÉCOMPENSES

Le tournoi sera doté de prix d'une valeur totale maximale de 3120€.

ARTICLE 8 – LITIGES

Le juge arbitre est le seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel. Ce tournoi étant réalisé sous l'égide de la FFTT, il sera fait la stricte application des règlements de cette dernière. Tout point non prévu par le règlement sera tranché par le JA, en accord avec les organisateurs.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au tournoi implique de fait l'acceptation du présent règlement.



coordonnées gps : 50.3050917,4.0940399

LE COMITÉ